



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 23/12/2008

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 22 décembre 2008***  
**D - 20080643**

***Aujourd'hui Lundi 22 décembre Deux mil huit, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (***présent jusqu'à 18 h 15***), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER,

***Suspension de séance à 20 h***  
***Reprise de la séance à 21 h***

LISTE DES PRESENTS ET D'EXCUSES COMPLEMENTAIRES A PARTIR DE 21 H

**Etaient Présents :**

M. Jean Marc GAUZERE

**Excusés supplémentaire :**

Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU

## ***Adoption de l'agenda 21 et du plan climat de la Ville de Bordeaux.***

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 20ème siècle a connu au niveau mondial une croissance économique exponentielle, croissance liée aux très importants progrès techniques et scientifiques.

L'intensité de l'activité industrielle et l'explosion démographique accompagnant le développement économique ont mis en lumière des problèmes nouveaux : raréfaction des ressources naturelles, baisse de la biodiversité, réchauffement climatique, aggravation des déséquilibres nord-sud.

Il est apparu progressivement nécessaire de s'orienter vers un nouveau mode de développement plus respectueux pour l'Homme et son environnement, pouvant mieux répondre aux attentes économiques et sociales de la population.

De cette ambition est né le concept de « Développement Durable » qui doit permettre de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Il intègre quatre dimensions :

Economique : permettre de produire des richesses et emplois en fondant les dynamiques de développement sur des modes de production et de consommation responsables

Environnementale : préserver notre qualité de vie en générant des économies de ressources et en limitant les pollutions

Sociale et culturelle : intégrer pour tous les habitants des conditions de justice sociale, de solidarité, et de reconnaissance des diversités.

Démocratique : se fonder sur une participation active du citoyen

La déclaration du sommet de la Terre de Rio (1992) a fixé un programme d'actions pour le 21ème siècle dans des domaines très diversifiés afin d'orienter le développement de la planète vers un développement durable. De là est né le concept Agenda 21.

Lors de ce sommet, les collectivités territoriales ont été invitées, en s'appuyant sur les acteurs locaux que sont les entreprises, les habitants et les associations, à mettre en place leur Agenda 21 local.

C'est en effet dans les grandes métropoles que se posent les problèmes les plus aigus de consommation d'énergie, d'utilisation des ressources naturelles, d'accumulation de déchets mais aussi d'inégalités entre les citoyens.

Dans la démarche Agenda 21, les villes s'engagent à mettre en place des plans d'actions concrets sur différents thèmes.

Trois principes majeurs s'imposent :

Penser globalement, agir localement

Solidarité vis-à-vis des générations futures et des autres territoires

Participation et engagement de chacun

C'est dans ce cadre que la Ville de Bordeaux inscrit sa démarche Agenda 21 considérant qu'il est urgent d'agir en particulier sur les causes et les effets du réchauffement climatique de la planète. L'Agenda 21 reprend également à son compte les conclusions issues du Grenelle de l'environnement et de la loi dite « Grenelle 1 » adoptée par le Parlement le 21 octobre dernier.

Ainsi la Ville intègre certaines propositions de la loi Grenelle 1 comme par exemple « la réduction de 38% des émissions des gaz à effet de serre d'ici 2020 pour les bâtiments appartenant à l'Etat », en accélérant le programme de travaux sur son patrimoine pour atteindre cette cible dès 2014, et cela dans un souci d'exemplarité.

La préservation des ressources naturelles et plus particulièrement l'eau est au cœur de l'Agenda 21, la protection de la biodiversité étant également un objectif majeur de la Ville.

Il est enfin important d'inscrire les politiques solidaires dans l'Agenda 21 dans le prolongement du Grenelle de l'insertion, en proposant des actions visant à intégrer les publics les plus fragiles et améliorer leurs conditions de vie.

Sur le plan méthodologique, les étapes clés pour l'élaboration d'un Agenda 21 sont :

La réalisation d'un diagnostic du territoire afin de connaître l'état des lieux, les atouts et les leviers d'actions possibles proposés à chacun des secteurs du programme d'actions.

La mise en place d'un programme d'actions transversales avec une participation des acteurs locaux et une concertation avec les habitants.

L'intégration d'indicateurs qui permettront une évaluation des actions menées.

### Le diagnostic

La démarche de la Ville de Bordeaux vise à définir un état initial de référence qui lui permettra à partir d'un bilan quantifié d'évaluer à terme les actions entreprises.

Trois axes du diagnostic ont été retenus : le service public (patrimoine et services de la Ville), l'espace public (territoire de Bordeaux) et la citoyenneté (concertation avec les acteurs).

Dans un premier temps la Ville s'est engagée dans un programme d'actions pluriannuel concernant pour l'essentiel ses propres modes de fonctionnement et cela dans un souci d'exemplarité : la charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable approuvée en conseil municipal de janvier 2007. Sa première évaluation, présentée au conseil municipal de janvier 2008, constitue un des éléments du diagnostic initial.

Dans un deuxième temps, l'analyse de documents de référence a été réalisée afin de mieux prendre en compte les caractéristiques et les potentialités du territoire.

Les politiques sociales de la Ville ont été prises en compte au travers du « Projet Social pour la Ville de Bordeaux » élaboré en 2005, mais aussi du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de 2007, prenant la suite des programmes antérieurs relatifs à la politique de la Ville.

Les diagnostics des documents communautaires et d'agglomération en matière d'aménagements et d'urbanisme ont fait l'objet d'une attention particulière : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé en 1998, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et plus particulièrement son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), et le Programme Local de l'Habitat de 2005 (PLH).

Des états des lieux thématiques : bilan carbone territoire, services et patrimoine, bilan hydrique, bilan thermographique de l'habitat bordelais, diagnostic culturel réalisé à l'occasion de la candidature Bordeaux 2013 ainsi que les études et diagnostics réalisés par l'INSEE, les services de l'Etat, des autres collectivités et des chambres consultatives.

Enfin la Ville a développé un dispositif de concertation en deux phases sur une période de quinze mois afin de prendre en compte les attentes et les propositions des Bordelaises et Bordelais.

### La concertation

La première phase s'est déroulée de septembre 2007 à juin 2008 et s'est clôturée lors du grand atelier éco-citoyen (500 participants) organisé le 19 janvier 2008. Elle a rassemblé plus de 6.500 personnes autour de quatre thèmes (se loger autrement, se déplacer autrement, consommer autrement, s'éduquer s'informer) et de temps forts : la réunion plénière des conseils de quartiers (500 participants), les ateliers d'écologie urbaine dans chaque quartier (440 participants), les conférences éco-citoyennes autour de grands témoins (1.600

participants), les 18/20 de l'écologie urbaine et du développement durable avec des experts et associations locales et des témoignages de bonnes pratiques, les « 17/19 heures » avec le tissu associatif local, un forum internet sur le portail de la Ville et la campagne de calcul de l'empreinte écologique des Bordelais (3.500 empreintes réalisées).

La seconde phase s'est déroulée à partir d'avril 2008 et s'est achevée le 22 novembre 2008 lors du premier congrès éco-citoyen organisé au Hangar 14. Elle a rassemblé plus de 11.500 participants, reconduisant les outils de la concertation de la première phase. La Ville a enrichi celle-ci par l'ajout d'une part de la maison éco-citoyenne mobile du 20 mai au 25 octobre 2008, laquelle a circulé dans les quartiers de la ville et accueilli plus de 7.200 participants, et d'autre part par l'ajout de la maison éco-citoyenne provisoire ouverte le 22 avril dernier au Jardin Botanique, et qui a reçu plus de 1.500 personnes.

Ainsi plus de 18.000 Bordelaises et Bordelais ont participé et/ou échangé sur la place du développement durable dans la ville au cours de la concertation. La Ville souhaite pérenniser ce dispositif et mettre en place dès le mois de janvier 2009 une nouvelle concertation autour du plan d'actions de l'Agenda 21 afin d'impliquer à nouveau tous les citoyens. Ce nouveau dispositif tiendra compte du bilan des deux premières phases et des propositions des instances de gouvernance de l'Agenda 21.

Le plan d'actions de l'Agenda 21 et du Plan Climat de la Ville de Bordeaux

Le plan d'actions de l'Agenda 21 de la Ville de Bordeaux intègre le Plan Climat. Il est organisé autour de sept thèmes, vingt et un objectifs et cinquante sept actions.

Les sept thèmes sont :

Thème 1 : Lutter contre les causes et les effets du changement climatique

Thème 2 : Protéger la biodiversité et préserver la ressource en eau

Thème 3 : Agir pour un environnement respectueux de la santé

Thème 4 : Développer une économie et une consommation solidaire et durable

Thème 5 : Intégrer les publics les plus fragiles et améliorer leurs conditions de vie

Thème 6 : Sensibiliser, informer, éduquer au développement durable et développer de nouvelles formes de gouvernance

Thème 7 : Développer les coopérations internationales et la solidarité Nord-Sud

Inspiré directement de la loi « Grenelle1 » le Plan Climat de la Ville reprend quarante-trois actions et cent quatre-vingt six mesures concrètes développées principalement dans les trois premiers thèmes de l'Agenda 21.

Thème 1 : Lutter contre les causes et les effets du changement climatique

A partir du bilan carbone territoire, services et patrimoine, la Ville identifie mieux les secteurs de forte émission des gaz à effet de serre. Ces émissions représentent 1.500.000 tonnes équivalent CO<sup>2</sup> par an pour le territoire et 36.000 tonnes équivalent CO<sup>2</sup> par an pour les services et le patrimoine de l'administration municipale.

La France s'est engagée à diviser par quatre ses émissions de CO<sup>2</sup> entre 1990 et 2050 en réduisant de 3% en moyenne par an ses rejets et à porter la part des énergies renouvelables à au moins 23% de sa consommation d'énergie finale d'ici 2020.

La Ville de Bordeaux doit apporter sa contribution à ce véritable défi et se montrer exemplaire en étant aussi, voire plus, exigeante vis-à-vis d'elle-même, en tant que collectivité, et avec l'engagement des Bordelais. C'est l'objet des actions et mesures de ce 1er thème.

Thème 2 : Protéger la biodiversité et préserver la ressource en eau

Lors de la tenue du Grenelle de l'environnement, la préservation de la biodiversité est apparue comme une préoccupation majeure, protéger les espèces végétales et animales c'est protéger l'Homme. Préserver la biodiversité, c'est accroître le nombre d'espèces locales et patrimoniales, préserver leurs conditions de vie de leur territoire d'origine...

Le prélèvement d'eau sur les nappes profondes éocène et oligocène devient préoccupant, la ressource se fragilise, il devient impératif de limiter ces prélèvements, de réduire nos consommations d'eau et rechercher des gisements de substitution. La protection des nappes

de surface doit se faire également en adaptant nos modes de gestion des espaces plantés par une gestion plus raisonnée.

Dans ces deux domaines, la Ville s'est beaucoup investie depuis ces dernières années mais il reste beaucoup à faire. C'est l'objet du plan d'actions développé dans ce thème.

### Thème 3 : Agir pour un environnement respectueux de la santé

La santé est une des préoccupations majeures de la société contemporaine. Aujourd'hui, l'exploitation intensive de nos ressources et les différentes révolutions industrielles ont généré un nombre important de pollutions et de risques potentiels pour la santé. La création du Conseil Scientifique du développement durable lors du conseil municipal d'octobre 2008 permettra d'éclairer la municipalité sur des sujets sensibles, voire polémiques.

Un environnement respectueux de la santé, c'est aussi limiter l'usage de produits agressifs pour la Nature.

Le plan d'actions développé dans ce troisième thème reprend une série de mesures destinées à protéger la Nature et notre Santé.

### Thème 4 : Développer une économie et une consommation solidaire et durable

Nos comportements en matière de production et de consommation doivent également évoluer. L'empreinte écologique des habitants des différentes parties de notre planète montre qu'au niveau mondial les besoins de l'humanité sont de 1,3 planètes, plus que celle-ci ne peut produire.

A Bordeaux, l'empreinte réalisée sur 3.500 personnes fait apparaître, si l'on extrapolait à l'ensemble de la population mondiale, un équivalent de besoin de 2 planètes. Il nous faut impérativement privilégier une économie plus vertueuse et encourager une consommation solidaire et durable.

Les mesures et les actions du quatrième thème initient les nécessaires changements dans ce domaine.

### Thème 5 : Intégrer les publics les plus fragiles et améliorer leurs conditions de vie

L'intégration des publics les plus fragiles est un enjeu central des politiques du développement durable. Ces politiques visent d'une manière générale à réduire les injustices sociales et rétablir plus d'équité entre les hommes non seulement au niveau international mais aussi au niveau national, comme l'ont souligné les conclusions du Grenelle de l'insertion en mai 2008.

Les personnes fragiles ou en position d'exclusion doivent être parmi les bénéficiaires des politiques mises en œuvre.

L'intégration de ces populations plurielles est reprise dans les mesures de ce thème central du développement durable.

### Thème 6 : Sensibiliser, informer, éduquer au développement durable et développer de nouvelles formes de gouvernances

La clé de la réussite du développement durable réside dans l'implication et la participation de chacun, c'est la leçon des deux sommets de la Terre tenus à Rio en 1992 et à Johannesburg en 2002.

Il n'est pas facile pour chacun d'entre nous de devenir acteur du développement durable sans être parfaitement informé des enjeux et formé aux nouvelles exigences que ce développement impose. Ce n'est pas uniquement une question de bon sens, ce sont aussi de nouvelles façon de penser et l'acquisition de nouveaux savoirs.

Plus de 18.000 Bordelais ont participé aux différents rendez-vous organisés ces quinze derniers mois. Il nous faut conforter ces nouveaux modes de gouvernance développés pendant cette période. C'est l'objet du plan d'action repris dans ce thème.

### Thème 7 : Développer les coopérations internationales et la solidarité Nord-Sud

Les politiques de solidarité ne doivent pas uniquement s'apprécier à l'échelle du territoire local ; certes elles doivent complètement s'intégrer à l'Agenda 21, c'est ce qui est repris dans les thèmes 4 et 5, mais elle doivent aussi être envisagées à l'extérieur de nos frontières.

Aujourd'hui 20% de la population mondiale consomme 86% des ressources, et la disparité des richesses à la surface de la planète s'accroît.

A titre d'exemple, la lutte contre le réchauffement climatique ne peut se comprendre que globalement, à l'échelle mondiale.

L'échange d'information, de bonnes pratiques, d'expertises et de savoirs faire doit se faire au niveau mondial dans tous les domaines qui le justifient. La Ville de Bordeaux à la hauteur de ses capacités s'engage dans cette démarche par une première série d'actions qui sont reprises dans ce thème 7.

#### Moyens

La mise en œuvre de l'Agenda 21 et du Plan Climat de la Ville de Bordeaux nécessitent la mobilisation de l'ensemble des Elus de la municipalité et des services administratifs. Les moyens humains et financiers pour mettre en œuvre ce premier plan d'actions sont très conséquents.

Au titre du budget 2009, c'est un montant d'environ 15.000.000 € qui est mobilisé directement pour décliner l'ensemble des actions et des mesures proposées.

La municipalité, consciente des enjeux pour la Ville et de la nécessaire transversalité des actions engagées, a placé le développement durable au cœur de ses services.

Ainsi la délégation au développement durable composée d'un noyau dur de quelques cadres dispose d'un réseau de six experts (énergie, éco-mobilité, eau, insertion, éducation et jeunesse/association) qui consacrent une partie de leur temps de travail, en détachement de leur direction d'origine, à la mise en œuvre des politiques développées dans l'Agenda 21.

#### L'évaluation

Ce premier Agenda 21 n'est pas une fin en soi. Il doit être évolutif. Il sera la preuve d'un engagement véritable de la Ville de Bordeaux dans la démarche de développement durable.

La concertation avec la recherche d'une participation active des Bordelais sera poursuivie dès janvier 2009 avec en particulier l'ouverture de la Maison éco citoyenne à la fin de l'année 2009 : maison qui sera un lieu de ressources, d'information, d'échanges, d'expositions sur l'éco citoyeneté.

Le plan d'action proposé se donne des objectifs quantifiés et qualifiés réalisés à partir de bilans également quantifiés et qualifiés. Ces objectifs seront évalués annuellement pour un certain nombre de mesures, pour d'autres en 2011, enfin certains ne verront leur aboutissement qu'en 2014 ou ultérieurement.

Cette évaluation sera présentée chaque année en conseil municipal et notre Agenda 21 sera à cette occasion actualisé et complété pour intégrer de nouvelles actions ou de nouvelles mesures dans un souci d'amélioration continue de nos pratiques et nos comportements.

Cette actualisation annuelle permettra aussi d'intégrer le fruit de la concertation poursuivie avec nos concitoyens, notamment en 2009, en prolongement de l'ensemble des propositions qui vous sont faites aujourd'hui.

Fin 2011 / début 2012, il sera de nouveau réalisé un bilan carbone territoire, services et patrimoine (en suivant la même méthodologie que le premier bilan) qui permettra d'apprécier les efforts consentis et le chemin parcouru pour lutter contre les causes et les effets du changement climatique.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver l'Agenda 21 et le Plan Climat de la Ville de Bordeaux.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE  
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE  
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 décembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Alain JUPPE**

